Jean-Baptiste André Godin à Simon Alexandre, 16 janvier 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation1 p. (485vbis)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Simon Alexandre, 16 janvier 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51430

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction16 janvier 1884
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireAlexandre, Simon
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin adresse à Simon Alexandre un mandat postal de 110 F pour solde de sa facture du 11 janvier 1884.
Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio485v sont copiées la lettre de Godin à Simon Alexandre du 16 janvier 1884 et la dernière page de la lettre de Godin à Hippolyte Destrem du 16 janvier 1884.

Mots-clés

Finances personnelles
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51430?context=pdf

faire le silence sur tout
nos actes. Heureusement
qu'à l'étranger il n'en
est pas de même et, avec
le temps, je l'espère bien,
les faits produiront
leurs fruits.

Je garderai notre article
pour l'utiliser si il est
possible en quelques occa-
sions et, dans le cas où
vous le jugeriez utile,
je vous le retournerais
aussitôt notre demande.

Recevez je vous
prie, cher Monsieur
et ami, l'assurance